

Tours, le 19 décembre 2023

## Commission Formation et Vie Universitaire

**Jeudi 07 décembre 2023**

### 1. Informations générales

En préalable, la problématique de l'intelligence artificielle est abordée, afin notamment de connaître la réflexion sur ce sujet à l'université de Tours.

Florent Malrieu informe les membres de la CFVU qu'une journée dédiée à ce sujet est programmée par le Centre d'accompagnement à la pédagogie pour les enseignants le 19 avril 2024.

Il est fondamental que la communauté universitaire mesure l'ensemble des enjeux amenés par l'IA, tant sur la pédagogie que sur l'évaluation.

Florent Malrieu aborde dans un second temps, les nouveaux supports de communication présentant notre nouvelle offre de formation qui seront distribués lors des salons étudiants et à la Journée portes ouvertes (JPO) du 17 février 2024. Les documents de communication ont été repensés pour être toujours à jour, dans un souci de réduction des déchets et de transition écologique, mais aussi de baisse des coûts de production.

Les licences et les masters sont présentés sous la forme de petites cartes avec un QR Code intégré permettant à l'étudiant d'accéder à la page de chaque formation du site de l'université.

Ces pages du fait de la mise en place de la nouvelle offre de formation seront créées et alimentées au fur et à mesure pour les nouveaux diplômés avec le concours des responsables des formations.

Le troisième point traité par Florent Malrieu concerne les périodes de stage lors de la fermeture de l'université et notamment le traitement des cas d'accidents de travail et le respect du délai de 48 heures fixés par les textes pour transmettre les déclarations d'accident du travail à la caisse primaire d'assurance maladie. Comme auparavant, les stages restent possibles (dans la limite de l'année universitaire définie en CFVU) mais il apparaît important de formaliser une procédure écrite qui explicite le mode de transmission des documents ainsi que de la diffusion de cette information auprès des personnels concernés.

Il est proposé que le service d'astreinte soit chargé de la seule déclaration liée aux accidents du travail, les autres questions restant du ressort des signataires de la composante concernée. Une note en ce sens sera rédigée par un groupe de travail associant les composantes et les services centraux.

Les vice-présidents informent ensuite les membres de la CFVU que toutes les formations proposées à la création ou en renouvellement ont été accréditées par le ministère. Une accréditation se distingue d'une autorisation d'ouverture dont seul l'établissement a la maîtrise. Concernant la construction de cette nouvelle offre, le document de synthèse a été abondé et déposé sur la plateforme dédiée. Il concerne principalement la saisie des M3C et des blocs de compétences.

Les informations nécessaires sont également disponibles sur l'UTNET.

Il est également question, comme à la suite au groupe de travail concernant le Mobil, de la modification du calcul des points bonifiants par rapport à ce qu'il avait été proposé lors de la dernière CFVU. Le groupe de travail propose que le nombre de ces points soit limités à 10 (sur 1200) au lieu des 20 comme initialement discuté à la CFVU (soit 0,167 sur 20 au lieu des 0,33 envisagés).

Pour rappel, la durée du mobil est de 2 heures CM et 2 heures TD par an mais ne délivre pas d'ECTS.

Le CERCIP surnuméraire, quant à lui, reste à 20 points sur 1200 (soit 0,333 sur 20) sur la moyenne générale.

## 2. Pédagogie

### 2.1. Parcoursup : attendus locaux et critères généraux d'examen des vœux

Comme chaque année, les composantes ont transmis les attendus locaux, capacités d'accueil et critères généraux des vœux qui seront publiés sur Parcoursup afin que les étudiants puissent faire leur choix de filière en toute connaissance de cause.

La proposition est soumise au vote. Les membres de la CFVU adoptent cette proposition : 25 pour et 3 contre.

### 2.2. Capacité accueil santé (CAS) 2023-2024 et capacités d'accueil licence (CAL) 2024 pour l'accès à la deuxième année des filières de santé

Florent Malrieu présente la répartition des capacités d'accueil en études de santé proposée pour la rentrée 2023 et capacités d'accueil licence pour la rentrée 2024. Pour information, les PASS d'Orléans seront encore à la rentrée universitaire prochaine rattachés à l'université de Tours (inscription principale).

#### Capacité d'accueil en licence

PASS	CAL en 2023-24		CAL en 2024-25	
	TOURS	ORLEANS	TOURS	ORLEANS
SV	305	25	300	30
Chimie	150	25	150	25
Physique	80	15	80	15
Mathématiques	80	15	80	15
Economie	90	15	90	15
Droit	30	15	30	15
STAPS	60	25	60	25
Total / ville	795	135	790	140
<b>Total</b>	<b>930</b>		<b>930</b>	

#### Capacité d'accueil santé

CAS 2024	Médecine*			Maïeutique*	Odontologie*			Pharmacie*	Total MMOP	Kiné**	Total MMOPK
	430				49						
	Tours	Orléans	Total		Tours	Nantes	Total				
	<b>330</b>	<b>100</b>	<b>430</b>	<b>36</b>	<b>39</b>	<b>10</b>	<b>49</b>	<b>122</b>	<b>637</b>	<b>100</b>	<b>737</b>
PASS	154	45	199	16	16	4	20	42	277	47	324
LAS 1	57	20	77	6	8	2	10	32	125	21	146
LAS 2/3	99	30	129	12	12	4	16	38	195	27	222
Passerelles	17	5	22	2	3	0	3	8	35	4	39
Sportif haut niveau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Candidats hors UE	3	0	3	0	0	0	0	2	5	0	5

\*Proposition CAS 2025 sous réserve de validation des différentes instances

\*\* Possibilité d'augmenter à 115 étudiants sous réserve de locaux disponibles pour l'EUK-CVL à la rentrée universitaire 2025

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.



### 2.3. Sélection en bachelor universitaire de technologie (BUT) : critères d'appréciation des dossiers et capacités d'accueil

Les capacités d'accueil n'évoluent pas par rapport à l'an dernier.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition : 24 pour 3 contre

### 2.4. Sélection en Licence et Licences professionnelle : critères d'appréciation des dossiers et capacités d'accueil

La CFVU est invitée à délibérer sur les critères d'appréciation des dossiers et les capacités d'accueil en licences professionnelles et sur la licence expérience en entreprise de l'IAE Val de Loire.

Les élus de la commission adoptent cette proposition à l'unanimité.

### 2.5. Sélection en master 1ère année : attendus locaux, critères de sélection, capacité d'accueil globale

La commission est invitée à donner son avis sur les critères d'appréciation des dossiers et les capacités d'accueil en Master.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition 24 pour 3 contre.

## 2. Vie étudiante

### 2.1. Règlement intérieur - Commission Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)

Ce règlement rappelle la définition et l'objet de la commission FSDIE, sa composition, le cadre de la désignation des représentants des associations étudiantes. Il permet de fixer le rôle, le fonctionnement de la commission, les modalités d'approbation des avis rendus, sa démarche éthique notamment. Il détermine aussi la procédure de dépôts des projets ainsi que les critères de recevabilité ou d'exclusion de ceux-ci. Il indique les barèmes de financement, de versements des fonds et les engagements des porteurs de projets retenus.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition : 24 pour 1 contre 2 abstentions

### 2.2. Présentation schéma directeur de la vie étudiante

Ce schéma directeur permet de réaffirmer avec force le rôle capital que joue la qualité de vie des étudiant-es dans leur réussite et l'épanouissement dans leurs études.

Les grandes orientations que l'Université de Tours doit suivre en matière de vie étudiante et de campus sont les suivantes :

- Défendre des campus bien équipés, accueillants où les offres sportives, culturelles, récréatives soient accessibles
- Améliorer la prise en charge de la santé étudiante, du point de vue préventif et curatif, réduire la précarité et assurer l'égalité de toutes et tous
- Favoriser et valoriser les engagements étudiants et les dynamiques associatives comme terreau de la sociabilité étudiante
- Réaffirmer l'intégration de l'université dans la ville et assurer des conditions de logement, de mobilité et de restauration favorables à la réussite universitaire.

Ce schéma directeur de la vie étudiante et de campus fixe pour 5 ans les grandes orientations que l'Université de Tours veut donner à sa politique en matière de vie de campus, de bien-être étudiant, de dynamique associative, solidaire et écologique.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.



### 2.3. Rapport d'activité du service de santé universitaire (SSU)

Tout d'abord, Emilie Arnault, directrice du SSU, fait la présentation du service.

Elle indique également que le service est divisé en sept pôles d'activités dont un pôle administratif :

- Pôle prévention : consultations médicales (certificats de non contre-indication au sport, maintien de bourse pour raison médicale, dépistages, tabacologie, bilan de soins infirmiers (BSI), vaccinations), diététique, hygiène dentaire, sophrologie, shiatsu
- Pôle santé sexuelle : consultations gynécologiques, conseil conjugal et familial (CCF), infirmières
- Pôle santé mentale : consultations psychiatres, psychologues, infirmiers d'écoute
- Pôle soin curatif : médecine générale, soins infirmiers, infirmier d'astreinte
- Pôle social : entretiens, commissions
- Pôle handicap : consultations médecins, orthophoniste, mission handicap

Le nombre de consultations a augmenté par rapport à 2021/2022 passant de 13137 à 14219 dont 6411 consultations standard et 7608 spécialisées.

1044 étudiants en situation de handicap ont été reçus par le SSU (914 en 2021/2022) concernant notamment les aménagements d'examens, de cursus, pédagogiques. Les composantes les plus concernées sont Arts et sciences humaines, lettres et langues et droit, économie et sciences sociales. Les principaux troubles sont du domaine psychique (29%) ou langage et parole (20%).

Il est également constaté une forte augmentation du mal-être chez les étudiants (50% des consultations de médecine générale sur 1190 consultations) et 3018 consultations de psychologie ou psychiatrie) mais également sur les autres pôles.)

Concernant les actions de promotion de la santé, le dispositif étudiants relais santé (ERS) est un réel atout.

La veille sanitaire permet de lutter contre les maladies infectieuses (vaccination visite médical étudiants internationaux..., et d'organiser les urgences (activation des protocoles, prise en charge du suicide, situations aiguës...).

De nombreuses formations ou enseignements ont été également mises en place : tuteurs PASS/L.AS, CERCIP : soyez acteurs de votre sécurité routière, encadrement des stagiaires, étudiants relais santé...

Enfin, les perspectives 2023/2024 se portent entre autres sur une procédure dématérialisée pour les étudiants en situation de handicap, sur le développement d'actions dans le domaine de la santé mentale, et vers une réforme des services de santé étudiante avec un élargissement du périmètre d'actions.

2.4. Statuts du service de santé étudiante : ce point sera abordé lors d'une cfvu ultérieure.

## 3. Conventions

### 4.1 Université de Tours

4.1.1 Convention tripartite entre l'université de Tours, d'Orléans et le Rectorat d'Orléans-Tours relative à la préprofessionnalisation, la formation initiale et la formation continue des enseignants (visa DAJ 2023-1608)

La convention a pour objet de fixer le cadre des relations entre l'académie d'Orléans-Tours et les universités d'Orléans et de Tours dans le domaine de la préprofessionnalisation, de la formation initiale et de la formation continue des personnels enseignants et d'éducation des 1er et 2nd degrés de l'académie d'Orléans-Tours.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.